

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B346-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B346

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 aux marchés de travaux n°12M054, 12M058, 12M059, 12M060 et 12M061 - Centre de conservation du Musée Granet

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_11

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 aux marchés de travaux n°12M054, 12M058, 12M059, 12M060 et 12M061 - Centre de conservation du Musée Granet

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'apporter, par voie d'avenants, des modifications aux marchés de travaux, ayant pour objet d'apporter des améliorations sur le fonctionnement de l'établissement et en particulier de renforcer la sécurité anti-intrusion, l'étanchéité à l'eau des réserves, de répondre aux prescriptions du permis de construire.

Ces avenants en moins et plus values représentent un coût total de 9 592,83€ HT soit + 0,50 % du coût total des travaux et rentrent dans l'enveloppe financière prévisionnelle intégrée à l'Autorisation de Programme.

Exposé des motifs :

Marché N° 12M054 Gros-œuvre maçonnerie étanchéité :

Le 6 mai 2013, la CPA notifiait à l'entreprise LEON GROSSE un marché relatif à des travaux de gros œuvre maçonnerie étanchéité, dans le cadre de la réalisation des travaux du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, d'un montant de 423 139,92 € HT.

L'avenant n°1 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet la prise en compte de travaux en moins value et de travaux supplémentaires.

1- Travaux en moins-value, relatifs aux travaux de réfection de l'étanchéité en toiture-terrasse

Dans le marché de base sont prévus en toiture-terrasse, les travaux d'étanchéité suivants : enlèvement de l'étanchéité sur les 2/3 de la surface de toiture (le troisième tiers correspondant à un lot de copropriété n'appartenant pas à la CPA) puis réalisation d'un nouveau complexe d'étanchéité.

Pour éviter tout risque de dégât des eaux pendant les travaux (y compris dans le lot de copropriété voisin) et bénéficier d'une garantie décennale, une nouvelle prescription a été préconisée par le Maître d'œuvre en liaison avec l'Entreprise titulaire du lot. La solution finalement retenue consiste en la réalisation d'une nouvelle étanchéité sur la totalité de la surface de la toiture, donc sans enlèvement de l'étanchéité existante. Cette solution a obtenu l'accord du syndic de copropriété lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2014.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- la nécessité d'éviter les risques de dégâts des eaux pendant les travaux
 - l'obtention d'une garantie décennale sur l'ensemble de l'étanchéité de la toiture
- Elle présente de plus l'avantage d'engendrer une moins value par rapport à la solution initiale.

Montant des travaux en moins-value = - 10 224,88 € HT

2- Travaux en moins-value, relatifs à la suppression du caniveau à grille en inox dans le local ménage

Dans le marché du lot gros-œuvre est prévu un caniveau à grille en inox dans le local ménage.

Or, dans ce local sont également prévus au marché du lot plomberie un vidoir avec grille porte-seau et un siphon de sol en inox.

Après discussion avec le Musée sur l'usage de ce local ménage, il a été convenu que le vidoir et le siphon de sol étaient suffisants.

La prestation « caniveau à grille en inox » est à supprimer du marché de l'entreprise, et le montant du marché à réduire en conséquence.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- l'optimisation des prestations eu égard à l'usage réel du local concerné

Montant des travaux en moins-value = - 1 625,00 € HT

3- Travaux en plus-value, relatifs à la réalisation décalée dans le temps d'un poteau béton armé suite à l'intervention tardive d'ERDF

Ces travaux sont liés à la présence d'un coffret EDF mal implanté sur les plans de l'existant, et qui a empêché la réalisation du poteau en béton armé numéroté P1 simultanément avec les autres ouvrages en béton armé.

Face au délai important d'intervention d'ERDF, l'Entreprise titulaire du marché a dû procéder au repli et au réacheminement de son matériel, non prévus initialement, d'où des frais supplémentaires.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- le délai d'intervention anormalement long d'ERDF pour déplacer un coffret électrique

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant des travaux en plus-value a été fixé à :

Montant des travaux en plus-value = + 1 480,00 € HT

4- Travaux en plus-value, relatifs à la réalisation d'un rabotage de dallage suite à un défaut de planéité

A la pose de trois des portes intérieures par le lot serrurerie, il a été constaté que les battants frottaient le sol. Les dimensions des portes étant conformes aux côtes relevées sur place, il a été vérifié par le Maître d'œuvre que le problème venait de défauts de planéité ponctuels du dallage existant. Un rabotage partiel du béton s'avère nécessaire.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- un défaut de planéité du dallage existant, non relevé lors de réalisation des plans de l'existant.

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant de 1 710,00 € HT du devis initial des travaux en plus-value a été ramené à :

Montant des travaux en plus-value = + 1 500,00 € HT

Après négociation puis validation par le Maître d'œuvre BETEREM des devis établis par l'Entreprise en charge du lot de travaux, le montant total des prestations soit en plus-value soit en moins-value s'élève à - 8 869,88 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 414 270,04 € HT, et représente une diminution de 2,10% du montant du marché initial.

Montant initial du marché :423 139,92 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... - 8 869,88 € HT
Nouveau montant du marché :..... 414 270,04 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché N° 12M059 Climatisation – Ventilation - Chauffage :

Le 6 mai 2013, la CPA notifiait à l'entreprise VIRIOT HAUTBOUT un marché relatif à des travaux de chauffage-ventilation, climatisation, plomberie, dans le cadre de la réalisation des travaux du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, d'un montant de 243 300,00 € HT.

L'avenant n°1 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires.

1- Travaux en plus- value, relatifs au déplacement des tuyaux d'eau des pompes en chaleur positionnées le long de la façade principale, et visibles depuis l'entrée principale du site

Dans le marché de base du lot climatisation sont prévues deux pompes à chaleur posées en pied de la façade Ouest, près du portail principal.

Une fois posées, il est apparu que les tuyauteries véhiculant l'eau jusqu'à l'intérieur du bâtiment étaient très visibles et accessibles et pouvaient être facilement vandalisées. De plus, l'ensemble, de grandes dimensions, dévalorise l'esthétique de la façade.

Sur proposition du Maître d'œuvre, il a été demandé à l'Entreprise de déplacer les tuyauteries sur la façade perpendiculaire, moins visible.

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :

- la sécurisation des équipements techniques indispensables à la conservation des œuvres
- le respect des prescriptions du permis de construire relatifs au respect de l'esthétique des façades existantes.

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant des travaux en plus-value a été fixé à :

Montant des travaux en plus-value = + 4 242,00 € HT

Après négociation puis validation par le Maître d'œuvre BETEREM du devis établi par l'Entreprise en charge du lot de travaux, le montant total des prestations en plus-value s'élève à + 4 242,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 247 542,00 € HT, et représente une augmentation de 1,74 % du montant du marché initial.

Montant initial du marché :243 300,00 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... 4 242,00 € HT
Nouveau montant du marché :..... 247 542,00 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché N° 12M058 Cloisons – Faux-plafonds – Doublages – Menuiseries intérieures - signalétique :

Le 6 mai 2013, la CPA notifiait à l'entreprise DELTA ENTREPRISE un marché relatif à des travaux de cloisons – doublages – faux-plafonds – menuiseries intérieures - signalétique, dans le cadre de la réalisation des travaux du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, d'un montant de 342 160,99 € HT.

L'avenant n°1 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires.

1- Travaux en plus- value, relatifs aux plinthes PVC

Le marché de base prévoyait des plinthes en médium, matériau à base de fibres de bois.

Le Musée Granet a demandé lors de la présentation des échantillons de prévoir un matériau sans fibre de bois dans le cadre de la prévention contre les insectes xylophages.

La Maîtrise d'œuvre a proposé un modèle de plinthes en PVC, qui a été approuvé par le Musée.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- l'amélioration de la conservation des œuvres vis-à-vis du risque de prolifération des insectes.

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant de 1 183,00 € HT du devis initial des travaux en plus-value a été ramené à :

Montant des travaux en plus-value = + 1 100,00 € HT

Après négociation puis validation par le Maître d'œuvre BETEREM du devis établi par l'Entreprise en charge du lot de travaux, le montant total des prestations en plus-value s'élève à + 1 100,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 343 260,99 € HT, et représente une augmentation de 0,32 % du montant du marché initial.

Montant initial du marché :342 160,99 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... 1 100,00 € HT
Nouveau montant du marché :..... 343 260,99 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché N° 12M060 Electricité Courants Forts – Courants faibles :

Le 6 mai 2013, la CPA notifiait à l'entreprise JP.FAUCHE un marché relatif à des travaux d'électricité courants forts et courants faibles, dans le cadre de la réalisation des travaux du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, d'un montant de 214 835,54 € HT.

L'avenant n°1 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires.

1- Travaux en plus- value, relatifs au rajout d'un contact de fenêtre

Les collections de la Fondation Planque bénéficient au niveau mezzanine d'un espace réservé et protégé par une grille métallique. Cet espace, de part son positionnement en façade, nécessitait de conserver une fenêtre pour le désenfumage du niveau.

Pour améliorer la protection de ce châssis vis-à-vis d'une intrusion, un contact de fenêtre, raccordé à l'alarme anti-intrusion, a été rajouté.

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :

- la sécurisation de la conservation des œuvres de la Fondation Planque.

Montant des travaux en plus-value = + 211,55 € HT

2- Travaux en plus- value, relatifs à la mise sur organigramme des PMI et MPE

L'organigramme prévu initialement ne prévoyait pas d'inclure les portes métalliques.

Le Musée a demandé d'intégrer toutes les portes métalliques, intérieures comme extérieures, sur l'organigramme pour faciliter l'exploitation.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :
Une amélioration dans le fonctionnement de l'exploitation.

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant des travaux en plus-value a été fixé à :

Montant des travaux en plus-value = +2 619,96 € HT

Après négociation puis validation par le Maître d'œuvre BETEREM des devis établis par l'Entreprise en charge du lot de travaux, Le montant total des prestations en plus-value s'élève à + 2 831,51 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 217 667,05 € HT, et représente une augmentation de 1,32 % du montant du marché initial.

Montant initial du marché :214 835,54 € HT
Montant de l'avenant N°1 : 2 831,51 € HT
Nouveau montant du marché : 217 667,05 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché N° 12M061 Système de Sécurité Incendie :

Le 6 mai 2013, la CPA notifiait à l'entreprise UTC Fire et Securite Services , dénommée à présent CHUBB, un marché relatif à des travaux de sécurité incendie, dans le cadre de la réalisation des travaux du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, d'un montant de 299 000,00 € HT.

L'avenant n°1 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires.

1- Travaux en plus-value, relatifs à l'ajout de 2 sirènes complémentaires

L'installation de sécurité incendie prévue dans le marché de base comporte dix sirènes pour diffuser l'alarme à l'intérieur des locaux, essentiellement dans les locaux de réserves et dans les circulations.

Pour tenir compte de la présence de personnel dans le local zone d'observation et dans le local quarantaine, le Musée a demandé que soit installée une sirène dans chacun de ces deux locaux.

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :
- l'amélioration de la sécurité du personnel.

Montant des travaux en plus-value = + 389,20 € HT

2- Travaux en plus- value, relatifs au report des alarmes SSI sur le PC sécurité

Le système de sécurité incendie (SSI) prévu dans le marché de base est un système de catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1 et une extinction automatique par gaz inerte.

Il comprend différents équipements d'alarmes sonores et visuelles, et des tableaux centralisant les informations.

Dans le marché de base, le contrôle des informations d'alarmes est fait à partir d'un report des informations collectées par les tableaux centralisateurs situés dans les réserves sur le système de gestion technique du bâtiment (GTB) installé au Musée Granet.

Hors les informations recueillies par le système de GTB ne sont visionnées qu'une fois par jour par l'entreprise de maintenance.

Pour obtenir une information en temps réel sur les alarmes des réserves, et en l'absence de personnel permanent sur place, le Musée a demandé que les reports d'alarmes des réserves soient faits directement sur le PC sécurité du Musée Granet.

Les travaux en plus-value consistent à mettre en place un système de report d'alarme du système de détection et d'extinction automatique des réserves.

Ce report sera installé dans le poste de sécurité du Musée Granet, pour permettre une surveillance permanente et à distance du système de détection et d'extinction automatique des réserves.

Ce report sera muni d'un écran LCD permettant de remonter le détail de l'origine des alarmes et dérangement, dont les informations suivantes :

- Défaut centrale incendie
- Alarme centrale incendie
- Défaut centrale détection gaz inerte
- Alarme feu pour chaque magasin
- Déclencheur manuel actionné

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :

- l'amélioration de la sécurité incendie vis à vis du personnel et de la conservation des oeuvres.

Après analyse et négociation par le Maître d'œuvre, le montant de 10 909,65 € HT du devis initial des travaux en plus-value a été ramené à :

Montant des travaux en plus-value = + 9 900,00 € HT

Après négociation puis validation par le Maître d'œuvre BETEREM des devis établis par l'Entreprise en charge du lot de travaux, Le montant total des prestations en plus-value s'élève à +10 289,20 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 309 289,20 € HT, et représente une augmentation de 5% du montant du marché initial.

Montant initial du marché : 299 000,00 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... 10 289,20 € HT
Nouveau montant du marché :..... 309 289,20 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006, pris en son article 20

VU la délibération N° 2013_B087 du Bureau Communautaire du 12 mars 2013 autorisant la signature des marchés relatifs aux 9 lots de travaux d'aménagement du Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché du lot N°1 gros-œuvre maçonnerie étanchéité N°12M054 portant le montant du marché à 414 270,04 € HT (soit - 2,10%),
- **APPROUVER** les dispositions l'avenant n°1 au marché du lot N°6 Climatisation Ventilation Chauffage N° 12M059 portant le montant du marché à 247 542,00 € HT (soit + 1,74%),
- **APPROUVER** les dispositions l'avenant n°1 au marché du lot N°5 Cloisons Doublages N° 12M058 portant le montant du marché à 343 260,99 € HT (soit + 0,32%),
- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché du lot N°7 Electricité Courants forts - Courants faibles N°12M060 portant le montant du marché à 217 667,05 € HT (soit + 1,32%),

- **APPROUVER** les dispositions l'avenant n°1 au marché du lot N°8 Système de Sécurité Incendie N°12M061 portant le montant du marché à 309 289,20 € HT (soit + 5%),
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché du lot N°1 gros-œuvre maçonnerie étanchéité N°12M054, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché du lot N°6 Climatisation Ventilation Chauffage N° 12M059, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché du lot N°5 Cloisons Doublages N° 12M058, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché du lot N°7 Electricité Courants forts - Courants faibles N°12M060 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché du lot N°8 Système de Sécurité Incendie N°12M061, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,

- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget d'investissement de la Communauté, nature 2313, fonction 322, opération 448, AP/CP DI 448 AP qui dispose des crédits nécessaires.



CENTRE DE CONSERVATION DES ŒUVRES

DU MUSEE GRANET

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12M059 du 13/05/2013

LOT 6 Chauffage – Ventilation – Climatisation - Plomberie

Titulaire :
VIRIOT-HAUBOUT

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 12M059
LOT6 Chauffage – Ventilation – Climatisation - Plomberie

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société VIRIOT HAUTBOUT,

domiciliée 330 Avenue du Passe Temps, ZI de Napollon, AUBAGNE

Immatriculée au RCS de Marseille sous le n°400 945 705,

représentée par Monsieur HAUTBOUT René, en sa qualité de Président,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12M059
Date de notification du marché : 13/05/2013
Montant H.T. du marché initial : 243 300,00 €
Nouveau montant du marché : 247 542,00 €

Le présent avenant comporte 5 pages plus annexes.

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits :

➤ **Par des modifications de programme à la demande de la maîtrise d'ouvrage :**

1- relatives au déplacement des tuyaux d'eau des pompes en chaleur positionnées le long de la façade principale, et visibles depuis l'entrée principale du site

Dans le marché de base du lot climatisation sont prévues deux pompes à chaleur posées en pied de la façade Ouest, près du portail principal.

Une fois posées, il est apparu que les tuyauteries véhiculant l'eau jusqu'à l'intérieur du bâtiment étaient très visibles et accessibles et pouvaient être facilement vandalisées. De plus, l'ensemble, de grandes dimensions, dévalorise l'esthétique de la façade.

Sur proposition du Maître d'œuvre, il a été demandé à l'Entreprise de déplacer les tuyauteries sur la façade perpendiculaire, moins visible.

Cette modification permet :

- *la sécurisation des équipements techniques indispensables à la conservation des œuvres*
- *le respect des prescriptions du permis de construire relatifs à l'esthétique des façades*

Devis n° DH – 358 -01B = 4 242,00 €HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché comme suit :

DEVIS N° DH – 358 -01B	MONTANTS HT
<i>déplacement des tuyaux d'eau des pompes en chaleur positionnées le long de la façade principale</i>	4 242,00 €
TOTAL € HT	4 242,00 €

Les devis joints en annexe détaillent la modification acceptée.

Le présent avenant est sans incidence sur la durée du marché ou les délais d'exécution.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- **Modification de l'Acte d'Engagement**

L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 13 mars 2013 initialement rédigé comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
243 300.00 €	47 686.80 €	290 986.80€
Montant TTC en lettres :		
. DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET QUATRE VINGT CENTIEMES D'EUROS TTC		

- *est modifié comme suit :*

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux)	Montant TTC (en chiffres)
247 542,00 €	20 %	297 050,40
Montant H.T. en lettres :		
Deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-deux euros hors taxes		

NB : Il est à noter que le taux de TVA appliqué correspond à la date du fait générateur (dispositions du a du 1 de l'article 269 du CGI : le fait générateur de la taxe se produit au moment où la livraison du bien est effectuée)

- **Modification du CCTP**

Le CCTP du marché est complété par l'article suivant :

Article V.4.7 - Déplacement des tuyaux d'eau des pompes en chaleur positionnées le long de la façade principale, et visibles depuis l'entrée principale du site, sur la façade secondaire

Déplacement des tuyaux de distribution des pompes à chaleur, compris calorifuge tôle isoxal, finition complémentaire isoxal et tous accessoires de fixation.

- **Modification du DPGF**

Le DPGF est complété par l'article suivant :

Article V.4.7 - Déplacement des tuyaux d'eau des pompes en chaleur positionnées le long de la façade principale, et visibles depuis l'entrée principale du site, sur la façade secondaire

Quantité : ENS.

Prix unitaire : 4 242,00 € HT

Prix total : 4 242,00€ HT

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	243 300,00 €HT
Prestations en plus value :	4 242,00 € HT
Prestation en moins value :	0 € HT
Nouveau montant du marché :	247 542,00 € HT
% de variation du marché initial:	1,74 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la Culture et aux
équipements culturels
Monsieur Philippe CHARRIN

(signature et cachet de la société)



CENTRE DE CONSERVATION DES ŒUVRES

DU MUSEE GRANET

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12M061 du 30/04/2013

LOT 8 Système de sécurité incendie

Titulaire :
UTC FIRE SECURITE SERVICES/CHUBB

**AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°12M061
LOT8 : Système de sécurité incendie**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société UTC FIRE SECURITE SERVICES/CHUBB,

domiciliée Parc Saint-Christophe Pôle Magellan 1, 10, avenue de l'Entreprise, 95 862 CERGY-PONTOISE ,
Immatriculée au RCS de Pontoise sous le n° 702 000 552,

représentée par Christophe LONGUEVILLE, en sa qualité de Directeur de l'Agence de Marseille-Aix,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12M061

Date de notification du marché : 10/05/2013

Montant H.T. du marché initial : 299 000,00 €

Nouveau montant du marché en HT : 309 289,20 €

Le présent avenant comporte 7 pages plus annexes.

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs, induits :

➤ **Par des modifications de programme à la demande de la maîtrise d'ouvrage :**

Ces modifications visent à adapter le marché à la future utilisation de l'équipement, et en particulier à l'amélioration de la sécurité incendie vis-à-vis du personnel et de la conservation des oeuvres.

1- Travaux en plus- value, relatifs à l'ajout de 2 sirènes complémentaires

L'installation de sécurité incendie prévue dans le marché de base comporte dix sirènes pour diffuser l'alarme à l'intérieur des locaux, essentiellement dans les locaux de réserves et dans les circulations.

Pour tenir compte de la présence de personnel dans le local zone d'observation et dans le local quarantaine, le Musée a demandé que soit installée une sirène dans chacun de ces deux locaux.

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :

- l'amélioration de la sécurité du personnel.

Devis n°767 348 du 07/07/14 = + 389,20 € HT

2- Travaux en plus- value, relatifs au report des alarmes SSI sur le PC sécurité

Le système de sécurité incendie (SSI) prévu dans le marché de base est un système de catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1 et une extinction automatique par gaz inerte.

Il comprend différents équipements d'alarmes sonores et visuelles, et des tableaux centralisant les informations.

Dans le marché de base, le contrôle des informations d'alarmes est fait à partir d'un report des informations collectées par les tableaux centralisateurs situés dans les réserves, sur le système de gestion technique du bâtiment (GTB) installé au Musée Granet.

Hors les informations recueillies par le système de GTB ne sont visionnées qu'une fois par jour par l'entreprise de maintenance.

Pour obtenir une information en temps réel sur les alarmes des réserves, et en l'absence de personnel permanent sur place, le Musée a demandé que les reports d'alarmes des réserves soient faits directement sur le PC sécurité du Musée Granet.

Les travaux en plus-value consistent à mettre en place un système de report d'alarme du système de détection et d'extinction automatique des réserves.

Ce report sera installé dans le poste de sécurité du Musée Granet, pour permettre une surveillance permanente et à distance du système de détection et d'extinction automatique

des réserves. Ce report sera muni d'un écran LCD permettant de remonter le détail de l'origine des alarmes et dérangement, dont les informations suivantes :

- Défaut centrale incendie
- Alarme centrale incendie
- Défaut centrale détection gaz inerte
- Alarme feu pour chaque magasin
- Déclencheur manuel actionné

Cette prestation complémentaire est donc motivée par :

- l'amélioration de la sécurité incendie vis à vis du personnel et de la conservation des oeuvres.

Devis n° 758 878 du 24/04/14 = + 9 900,00 € HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché comme suit :

DEVIS N° 767 348	MONTANTS HT
<i>Ajout de 2 sirènes complémentaires</i>	389,20 €
DEVIS N° 758 878	
<i>Report des alarmes SSI sur le PC sécurité</i>	9 900,00 €
TOTAL HT	10 289,20 €

Les devis joints en annexe détaillent les modifications acceptées
Le présent avenant est sans incidence sur la durée du marché ou les délais d'exécution.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- **Modification de l'Acte d'Engagement**

L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 13 mars 2013 initialement rédigé comme suit :

2.1. Montant du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
299 000,00 euros	58 604,00 euros	357 604,00 euros
Montant TTC en lettres :		
. Trois cent cinquante sept mille six cent quatre euros		

est modifié comme suit

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
309 289,20 €	61 857,84	371 147,04
Montant H.T. en lettres :		
Trois cent neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et vingt cent hors taxes		

NB : Il est à noter que le taux de TVA appliqué correspond à la date du fait générateur (dispositions du a du 1 de l'article 269 du CGI : le fait générateur de la taxe se produit au moment où la livraison du bien est effectuée)

- **Modification du CCTP**

Le CCTP du marché est complété par les articles suivants :

Article III.7

Fourniture et pose de diffuseurs sonores non autonomes son NFS 32001 type PSS-0089 SONOS DC SOCLE BAS Alimentation : 17-60V Puissance acoustique 97 Db à 1m. Compris tout câblage des voies de transmission.

Quantité : 2

Localisation : local zone d'observation et local quarantaine

Article III.8

Fourniture et pose d'un système de report d'alarme du système de détection et d'extinction automatique des réserves vers le PC du Musée Granet.

Ce report sera installé dans le poste de sécurité du Musée Granet, pour permettre une surveillance permanente et à distance du système de détection et d'extinction automatique des réserves. Ce report sera muni d'un écran LCD permettant de remonter le détail de l'origine des alarmes et dérangement, dont les informations suivantes :

- Défaut centrale incendie
- Alarme centrale incendie
- Défaut centrale détection gaz inerte
- Alarme feu pour chaque magasin
- Déclencheur manuel actionné

Il comprendra :

- une alimentation type 60W RESONANCE CAB SV2 ; Mise en œuvre coffret CABS
- Kit comprenant 2 batteries 17AH 12V UL 94-V0
- Tableau répéteur d'exploitation type LON REP EVAC, équipé d'un buzzer, de dix voyants et d'un afficheur 2 lignes de 40 caractères
- Accessoire pour centrale type ROUTEUR LON RESONANCE/IP (Quantité 2)
- Pose et raccordement des équipements
- Mise en service et essais

- *Modification du DPGF*

Le DPGF est complété par les articles suivants :

Article III.7

Diffuseurs sonores compris câblage

Quantité : 2

Prix unitaire : 194,60 € HT

Prix total : 389,20 € HT

Article III.8

Système de report d'alarme du nouveau SSI

Quantité : 1

Prix unitaire : 9 900,00 € HT

Prix total : 9 900,00 € HT

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	299 000,00 €HT
Prestations en plus value :	10 289,20 € HT
Prestation en moins value :	0 € HT
Nouveau montant du marché :	309 289,20 € HT
% de variation du marché initial:	3,44 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.
Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la Culture et aux
équipements culturels
Monsieur Philippe CHARRIN

(signature et cachet de la société)



CENTRE DE CONSERVATION DES ŒUVRES

DU MUSEE GRANET

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12M058 du 13/05/2013

**LOT 5 CLOISONS – FAUX-PLAFONDS – DOUBLAGES –
MENUISERIES INTERIEURES - SIGNALETIQUE**

Titulaire :
DELTA ENTREPRISE

**AVENANT AU MARCHÉ DU LOT5
CLOISONS – FAUX-PLAFONDS – DOUBLAGES – MENUISERIES
INTERIEURES - SIGNALÉTIQUE**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société DELTA ENTREPRISE,

domiciliée N 09, ZI DELTA INDUSTRIE, 57, Montée de Saint-Menet, 13 011 MARSEILLE
Immatriculée au RCS de Marseille sous le n°423 835 180 ,

représentée par Monsieur Philippe CAILLOL, en sa qualité de Président,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12M058

Date de notification du marché : 13/05/2013

Montant H.T. du marché initial : 342 160,99 €

Nouveau montant du marché : 343 260,99 €

Le présent avenant comporte 5 pages plus annexes.

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits :

➤ **Par des modifications de programme à la demande de la maîtrise d'ouvrage :**

Ces modifications mineures visent à adapter le marché à la future utilisation de l'équipement

1- Travaux en plus-value, relatifs aux plinthes PVC

Le marché de base prévoyait des plinthes en médium, matériau à base de fibres de bois.

Le Musée Granet a demandé lors de la présentation des échantillons de prévoir un matériau sans fibre de bois dans le cadre de la prévention contre les insectes xylophages.

La Maîtrise d'œuvre a proposé un modèle de plinthes en PVC, qui a été approuvé par le Musée.

Cette nouvelle solution permettra :

- une meilleure conservation des œuvres vis-à-vis du risque de prolifération des insectes.

Devis n° 14.02.002 = + 1 100,00 € HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché comme suit :

DEVIS N° 14.02.002	MONTANTS HT
Fourniture et pose de plinthes PVC en remplacement des plinthes bois	1 100,00 €
TOTAL € HT	+ 1 100,00 €

Les devis joints en annexe détaillent la modification acceptée.

Le présent avenant est sans incidence sur la durée du marché ou les délais d'exécution.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- **Modification de l'Acte d'Engagement**

L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 13 mars 2013 initialement rédigé comme suit :

2.1. Montant du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : 19,6 % (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
342 160,99€	67 063,55€	409 224,54€
Montant TTC en lettres : Quatre cent neuf mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante-quatre cents		

est modifié comme suit

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux)	Montant TTC (en chiffres)
343 260,99 €	20 %	411 913,19
Montant H.T. en lettres : Trois cent quarante-trois mille deux cent soixante euros quatre-vingt-dix-neuf cent hors taxes		

NB : Il est à noter que le taux de TVA appliqué correspond à la date du fait générateur (dispositions du a du 1 de l'article 269 du CGI : le fait générateur de la taxe se produit au moment où la livraison du bien est effectuée)

- **Modification du CCTP**

Le CCTP du marché est modifié de la façon suivante:

Article III.2.12-

Fourniture et pose de plinthes PVC PL 8 de chez TARKETT blanche lisse hauteur 8 cm référence 1458005.

Localisation : tous les locaux sauf le local repos, les locaux recevant au sol du carrelage, les circulations protégées en bas de mur par des plaques inox.

- *Modification du DPGF*

Le DPGF est modifié de la façon suivante :

Article III.2.12- Fourniture et pose de plinthes PVC
Quantité : ENS.

Prix unitaire : 1 100,00 € HT

Prix total : 1 100,00€ HT

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	342 160,99 € HT
Prestations en plus value :	1 100,00 € HT
Prestation en moins value :	0 € HT
Nouveau montant du marché :	343 260,99 € HT
% de variation du marché initial:	0,32 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.
Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la Culture et aux
équipements culturels
Monsieur Philippe CHARRIN

(signature et cachet de la société)



CENTRE DE CONSERVATION DES ŒUVRES

DU MUSEE GRANET

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12M060 du 14/05/2013

LOT 7 Electricité courants forts – courants faibles

Titulaire :
JP.FAUCHE

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX n° 12M060
LOT 7 : Electricité courants forts – courants faibles

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société JP.FAUCHE,

Domiciliée 927 Route de Moissac 82 130 LAFRANCAISE
Immatriculée au RCS de Montauban sous le n° 308 250 570,

représentée par Gérard DESSORIS,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 12M060
Date de notification du marché : 14/05/2013
Montant H.T. du marché initial : 214 835,54€
Nouveau montant du marché : 217 667,05 €

Le présent avenant comporte 6 pages plus annexes.

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits :

➤ **Par des modifications de programme à la demande de la maîtrise d'ouvrage :**

Ces modifications visent à adapter le marché à la future utilisation de l'équipement,

1- Travaux en plus- value, relatifs au rajout d'un contact de fenêtre

Les collections de la Fondation Planque bénéficient au niveau mezzanine d'un espace réservé et protégé par une grille métallique. Cet espace, de part son positionnement en façade, nécessitait de conserver une fenêtre pour le désenfumage du niveau.

Pour améliorer la protection de ce châssis vis-à-vis d'une intrusion, et donc mieux sécuriser la conservation des œuvres de la Fondation Planque, un contact de fenêtre, raccordé à l'alarme anti-intrusion, a été rajouté.

Devis n° 0220638/00 du 20/06/2014 = + 211,55 €HT

2- Travaux en plus- value, relatifs à la mise sur organigramme des PMI et des PME

L'organigramme prévu initialement ne prévoyait pas d'inclure les portes métalliques.

Le Musée a demandé d'intégrer toutes les portes métalliques, intérieures comme extérieures, sur l'organigramme pour faciliter l'exploitation.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

Une amélioration dans le fonctionnement de l'exploitation.

Devis n° 0220880/00 du 26/06/2014 = + 2619,96 €HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché comme suit :

DEVIS N°	MONTANTS HT
0220638/00 <i>rajout d'un contact de fenêtre espace de la Fondation Planque</i>	211,55 €
0220880/00 <i>mise sur organigramme de toutes les portes métalliques intérieures</i>	2 619,96 €
TOTAL HT	+ 2 831,51 €

Les devis joints en annexe détaillent les modifications acceptées.
Le présent avenant est sans incidence sur la durée du marché ou les délais d'exécution.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- **Modification de l'Acte d'Engagement**

L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 13 mars 2013 initialement rédigé comme suit :

2.1. Montant du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
212 847.78 €	19.6 % 41 718.16 €	254 565.94 €
Montant TTC en lettres : ..DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ Euros Quatre-vingt quatorze centimes.		

Le montant de la **prestation supplémentaire obligatoire n°9** relative aux portes d'issue de secours asservies pour PME4.2, (cf. article IV.17.4 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
1 987.76 €	19.6 % 389.60 €	2 377.36 €

est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux)	Montant TTC (en chiffres)
215 679,29 €	43 135,85	258 815,14€
Montant H.T. en lettres : Deux cent cinquante huit mille huit cent quinze et quatorze centimes hors taxes		

Prestation supplémentaire obligatoire n°9 relative aux portes d'issue de secours asservies pour PME4.2 (cf article IV 17.4 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux)	Montant TTC (en chiffres)
1 987,76€	397,55	2 385,31€
Montant H.T. en lettres : Deux cent cinquante huit mille huit cent quinze et quatorze centimes hors taxes		

NB : Il est à noté que le taux de TVA appliqué correspond à la date du fait générateur (dispositions du a du 1 de l'article 269 du CGI : le fait générateur de la taxe se produit au moment où la livraison du bien est effectuée)

- **Modification du CCTP**

Le CCTP du marché est complété par l'article suivant :

Article IV.19 Prestations complémentaires

Pose d'un contact de fenêtre.
Localisation : Fenêtre de la Fondation Planque

Mise en place d'un organigramme sur passe général et passe particulier sur système Abloy.
Cylindre Abloy PROTEC 30x105 mm
Localisation : portes métalliques intérieures et portes métalliques extérieures

- **Modification du DPGF**

Le DPGF est complété par les articles suivants :

Article IV.19 Prestations complémentaires

Pose d'un contact de fenêtre

Quantité : 1

Prix unitaire : 211,55 € HT

Prix total : 211,55 € HT

Mise en place d'un organigramme

Quantité : 8

Prix unitaire : 327,495 € HT

Prix total : 2 617,96 € HT

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché :	214 835,54€ HT
Prestations en plus value :	2 831,51 € HT
Prestation en moins value :	0 € HT
Nouveau montant du marché :	217 667,05 € HT
% de variation du marché initial:	1,32 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.
Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la Culture et aux
équipements culturels
Monsieur Philippe CHARRIN

(signature et cachet de la société)



CENTRE DE CONSERVATION DES ŒUVRES

DU MUSEE GRANET

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12M054 du 06/05/2013

LOT 1 Gros-œuvre maçonnerie étanchéité

Titulaire : LEON GROSSE

AVENANT AU MARCHE DE LOT1
Gros-œuvre maçonnerie étanchéité

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société LEON GROSSE,

Domiciliée Rue de l'Avenir – BP 605
73106 AIX LES BAINS CEDEX,
Immatriculée au RCS de Aix-les-Bains sous le n°745 420 653,

représentée par Emmanuel BOTTERO,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: **12M054**

Date de notification du marché : 13/05/2013

Montant H.T. du marché initial : 423 139,92 €

Nouveau montant du marché : 414 270,04 €

Le présent avenant comporte 8 pages plus annexes.

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux en moins-value et de travaux supplémentaires et modificatifs induits :

➤ **Par des aléas imputables à la maîtrise d'oeuvre :**

1- - *Travaux en plus-value, relatifs à la réalisation décalée dans le temps d'un poteau béton armé suite à l'intervention tardive d'ERDF*

Ces travaux sont liés à la présence d'un coffret EDF qui a empêché la réalisation du poteau en béton armé numéroté P1 simultanément avec les autres ouvrages en béton armé.

Face au délai important d'intervention d'ERDF, et pour ne pas immobiliser inutilement du matériel, l'Entreprise titulaire du marché a procédé au repli de son matériel, puis au réacheminement du même matériel. Le repli et l'amenée, non prévus initialement puisque tous les travaux de béton armé devaient être réalisés dans la continuité, ont donc occasionné des frais supplémentaires.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- le délai d'intervention anormalement long d'ERDF pour déplacer un coffret électrique

Devis n° 5 du 20/03/14 = + 1 480,00 €HT

2- *Travaux en plus-value, relatifs à la réalisation d'un rabotage de dallage suite à un défaut de planéité du dallage existant*

A la pose de trois des portes intérieures par le lot serrurerie, il a été constaté que les battants frottaient le sol. Les dimensions des portes étant conformes aux côtes relevées sur place, il a été vérifié par le Maître d'œuvre que le problème venait de défauts de planéité ponctuels du dallage existant. Un rabotage partiel du béton s'avère nécessaire.

Cette nouvelle solution est donc motivée par :

- un défaut de planéité du dallage existant

Devis n° 8 du 05/08/14 = + 1 500,00 €HT

- **Par des modifications de programme à la demande de la maîtrise d'ouvrage :**

3- Travaux en moins-value, relatifs aux travaux de réfection de l'étanchéité en toiture-terrasse

Dans le marché de base sont prévus en toiture-terrasse, les travaux d'étanchéité suivants : enlèvement de l'étanchéité sur les 2/3 de la surface de toiture (le troisième tiers correspondant à un lot de copropriété n'appartenant pas à la CPA) puis réalisation d'un nouveau complexe d'étanchéité.

Cette solution présentant le double inconvénient d'un risque de dégât des eaux pendant les travaux (y compris dans le lot de copropriété voisin) et de l'absence de garantie décennale. Pour obvier à ces inconvénients, une nouvelle prescription a été préconisée par le Maître d'œuvre en liaison avec l'Entreprise titulaire du lot. La solution finalement retenue consiste en la réalisation d'une nouvelle étanchéité sur la totalité de la surface de la toiture, donc sans enlèvement de l'étanchéité existante. Cette solution a obtenu l'accord du syndic de copropriété lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2014.

Cette nouvelle solution présente plusieurs avantages :

- éviter les risques de dégâts des eaux pendant les travaux
- obtention d'une garantie décennale sur l'ensemble de l'étanchéité de la toiture
- moins value par rapport à la solution initiale.

Devis n° 1ter du 26/02/2014 = - 10 224,88 €HT

4- Travaux en moins-value, relatifs à la suppression du caniveau à grille en inox dans le local ménage

Dans le marché du lot gros-œuvre est prévu dans le local ménage un caniveau à grille en inox.

Or, dans ce local sont également prévus au marché du lot plomberie un vidoir avec grille porte-seau et un siphon de sol en inox.

Après discussion avec le Musée sur l'usage de ce local ménage, il a été convenu que le vidoir et le siphon de sol étaient suffisants.

La prestation « caniveau à grille en inox » est à supprimer du marché de l'entreprise, et le montant du marché à réduire en conséquence.

DPGF poste II.6.2.2 = - 1 625,00 € HT

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de diminuer le montant du marché comme suit :

DEVIS N°	MONTANTS HT
<i>réalisation décalée dans le temps d'un poteau béton armé suite à l'intervention tardive d'ERDF</i>	1 480,00 €
<i>réalisation d'un rabotage de dallage suite à un défaut de planéité du dallage existant</i>	1 500,00 €
DEVIS N° 1 ter <i>travaux de réfection de l'étanchéité en toiture-terrasse</i>	- 10 224,88 €
DPGF poste II.6.2.2 <i>suppression du caniveau à grille en inox dans le local ménage</i>	- 1 625,00 €
TOTAL € HT	- 8 869,88

Les devis joints en annexe reprennent au regard des désignations du DPGF, les modifications et ajouts sus visés et font apparaître les plus et moins value qui en résultent.

Le présent avenant est sans incidence sur la durée du marché ou les délais d'exécution.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- **Modification de l'Acte d'Engagement**

L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 13 mars 2013 initialement rédigé comme suit :

2.1. Montant du marché hors prestations supplémentaires éventuelles

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
325 233.00 €	63 745.67 €	388 978.67 €
Montant TTC en lettres :		
..Trois cent quatre vingt huit mille neuf cent soixante dix huit Euros et soixante sept cents		

NB : ne sont repris ici que les PSE acceptées par le pouvoir adjudicateur

Le montant de **la prestation supplémentaire obligatoire n°1** relative au remplissage en agglomérés de béton des portiques B.A. existants, (cf. article II.4.4 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
11 980.24 €	2 348.13 €	14 328.37 €

Le montant de **la prestation supplémentaire obligatoire n°2** relative aux bornes métalliques anti-voiture bélier, (cf. article II.5.3 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
12 430.18 €	2 436.31 €	14 866.49 €

Le montant de **la prestation supplémentaire obligatoire n°4** relative à la reprise complète de l'étanchéité existante, (cf. article II.7.4.2 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
73 496.50 €	14 405.31 €	87 901.81 €

414 270,04 €	TVA = 19,6 % 89 207,64 € TVA = 20 % 325 062,40	106 692,33 € 390 074,88 €
<u>Montant HT en lettres :</u>		
Quatre cent quatorze mille deux cent soixante-dix euros et quatre cent hors taxes		

Le montant ci-dessus inclut les prestations obligatoires PSE 1, PSE2 et PSE 4.

La définition et le montant des prestations obligatoires PSE 1 et PSE 2 sont inchangés.

La définition et le montant de la prestation PSE 4 sont modifiés de la façon suivante :

PRESTATION PSE 4		
Réalisation d'une nouvelle étanchéité sur la totalité de la surface de la toiture, donc sans enlèvement de l'étanchéité existante		
Montant HT	TVA (taux)	Montant TTC
68 926,50 €	TVA = 20 %	82 711,80
<u>Montant HT en lettres :</u>		
Soixante-huit mille neuf cent vingt-six euros cinquante cent hors taxes		

NB : Il est à noter que le taux de TVA appliqué correspond à la date du fait générateur (dispositions du a du 1 de l'article 269 du CGI : le fait générateur de la taxe se produit au moment où la livraison du bien est effectuée)

- **Modification du CCTP**

Le CCTP du marché est complété de la façon suivante:

Article II.8 Travaux complémentaires

Les travaux suivants :

Réalisation décalée dans le temps d'un poteau béton armé suite à l'intervention tardive d'ERDF,
Réalisation d'un rabotage de dallage suite à un défaut de planéité du dallage existant,
seront réalisés conformément aux termes des devis Léon Grosse joints en annexe.

Le CCTP du marché est modifié de la façon suivante:

Article II.7.4.2 Option 4 Réfection totale de l'étanchéité (lots A1+A2+A3) sans dépose du complexe existant

Cette prestation sera réalisée conformément aux termes du devis Léon Grosse 1ter du 26/02/14 joint en annexe au présent avenant.

Article II.6.2.2 Caniveau à grille

Cette prestation est supprimée.

- **Modification du DPGF**

Le DPGF est complété par les articles suivants :

Article II.8

Réalisation décalée dans le temps d'un poteau béton armé suite à l'intervention tardive d'ERDF

Quantité : 1

Prix unitaire : 1 480,00 € HT

Prix total : 1 480,00 € HT

Réalisation d'un rabotage de dallage suite à un défaut de planéité du dallage existant

Quantité : 1

Prix unitaire : 1 500,00 € HT

Prix total : 1 500,00 € HT

Le DPGF est modifié de la façon suivante :

Article II.7.4.2

Option 4 - Réfection totale de l'étanchéité (lots A1+A2+A3) sans dépose du complexe existant

Quantité : ENS

Prix unitaire : 68 926,50 € HT

Prix total : 68 926,50 € HT

Article II.6.2.2

Article supprimé

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	423 139,92 €HT
Prestations en plus value :	2 980,00 € HT
Prestation en moins value :	- 11 849,88 € HT
Nouveau montant du marché :	414 270,04 € HT
% de variation du marché initial:	- 2,09 %

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.
Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la Culture et aux
équipements culturels
Monsieur Philippe CHARRIN

(signature et cachet de la société)

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 aux marchés de travaux n°12M054, 12M058, 12M059, 12M060 et 12M061 - Centre de conservation du Musée Granet

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014